



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché, suite au renouvellement de l'approbation de la substance active esfenvalérate, d'extension d'usages majeurs et de modification des conditions d'autorisation du produit phytopharmaceutique **MANDARIN PRO***

de la société PHILAGRO France

enregistrées sous les n° 2016-1472, 2017-0363 et 2017-0364

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 11 mars 2024,

Considérant qu'en application de l'article 27 du règlement (CE) N° 1107/2009, les coformulants inscrits à l'annexe III de ce règlement ne peuvent pas entrer dans la composition d'un produit phytopharmaceutique,

Considérant que les éléments disponibles relatifs à la composition du produit ne permettent pas de s'assurer qu'il ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) N°1107/2009,

Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'en conséquence, les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus remplies,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas renouvelée** en France.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***anses**AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	MANDARIN PRO TATAMI JUDOKA TATAMI GOLD MANDARIN GOLD JUDOKA GOLD COUNTRY GOLD TOLEDE GOLD
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 10A rue de la Voie Lactée 69370 SAINT DIDIER AU MONT D'OR France
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	50 g/L - esfenvalérate
Numéro d'intrant	2000316
Numéro d'AMM	2000316
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 30/08/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16573107 Haricots et Pois écosés frais*Trt Part.Aer.*Pucerons	0,2 L/ha	2/an	14
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
00516016 Haricots et pois non écosés frais*Trt Part.Aer.*Pucerons	0,2 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
00517067 Légumineuses potagères (sèches)*Trt Part.Aer.*Pucerons	0,2 L/ha	2/an	35
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
00607007 Porte graine - Betterave industrielle et fourragère*Trt Part.Aer.*Lixus	0,25 L/ha	2/an	-
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
10993100 Porte graine*Trt Part.Aer.*Ravageurs divers	0,3 L/ha	2/an	-
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques de même que pour les doses inférieures de 0,25 L/ha et 0,2 L/ha.		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
15103108 Céréales à paille*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,15 L/ha	2/an	28	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. L'usage est également retiré en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus sur sarrasin et quinoa.				
15103115 Céréales à paille*Trt Part.Aer.*Cicadelles	0,125 L/ha	2/an	28	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. L'usage est également retiré en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus sur sarrasin et quinoa.				
15103109 Céréales à paille*Trt Part.Aer.*Pucerons	0,125 L/ha	2/an	28	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques. L'usage est également retiré en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidus sur sarrasin et quinoa.				
15203103 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Coléoptères phytophages	0,25 L/ha	1/an	42	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
12603103 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits	0,198 L/ha	1/an	14	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
12603150 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Pucerons	0,198 L/ha	3/an	14	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
16853118 Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,2 L/ha	2/an	35	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
16853112 Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Coléoptères phytophages	0,2 L/ha	2/an	35	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
16853124 Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Mouches	0,2 L/ha	2/an	35	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
16853119 Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Pucerons	0,2 L/ha	2/an	35	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
16853114 Graines protéagineuses*Trt Part.Aer.*Thrips	0,2 L/ha	1/an	35	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
16573104 Haricots et Pois écosés frais*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,2 L/ha	2/an	14	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
16573105 Haricots et Pois écossés frais*Trt Part.Aer.* Coléoptères phytophages	0,2 L/ha	2/an	14	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
16573106 Haricots et Pois écossés frais*Trt Part.Aer.*Mouches	0,2 L/ha	2/an	14	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
16573108 Haricots et Pois écossés frais*Trt Part.Aer.*Thrips	0,2 L/ha	2/an	14	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
15503101 Lin*Trt Part.Aer.*Thrips	0,2 L/ha	2/an	42	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages retirés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
12553103 Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Chenilles foreuses des fruits	0,198 L/ha	3/an	3	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
12553122 Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Pucerons	0,198 L/ha	3/an	3	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
16853102 Pois*Trt Part.Aer.*Pucerons	0,2 L/ha	2/an	35	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage évalué sous les libellés « légumineuses potagères (sèches)*Trt Part.Aer.* pucerons », « haricots et pois non écosés frais*Trt Part.Aer.* pucerons » et « haricots et pois écosés frais*Trt Part.Aer.*pucerons » est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
15653101 Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Coléoptères phytophages	0,25 L/ha	3/an	14	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009 et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
15653108 Pomme de terre*Trt Part.Aer.*Pucerons	0,25 L/ha	3/an	14	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009 et d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.				
12703117 Vigne*Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	0,2 L/ha	2/an	21	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni un risque d'effet nocif pour les travailleurs.				
12703119 Vigne*Trt Part.Aer.*Cicadelles	0,3 L/ha	3/an	21	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage évalué sous les « vigne *Trt Part.Aer.* autres cicadelles » et « vigne *Trt Part.Aer.* cicadelles de la flavescence dorée » est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni d'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques et d'un risque d'effet nocif pour les travailleurs.				
12703112 Vigne*Trt Part.Aer.*Coléoptères phytophages	0,3 L/ha	2/an	21	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
	Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer que le produit ne contient pas de coformulant figurant à l'annexe III du règlement (CE) n°1107/2009, ni d'exclure un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques ni un risque d'effet nocif pour les travailleurs.				